

### ADMINISTRATION :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a été autorisé à ester en justice devant le Tribunal administratif de GRENOBLE, en défense des intérêts de la Commune dans le recours en référé de l'Etat demandant la suspension du permis de construire accordé à M<sup>me</sup> Séverine CHATELAIN (n°140bis route du Champ de l'Ale).
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a été autorisé à ester en justice devant le Tribunal administratif de GRENOBLE, en défense des intérêts de la Commune dans le recours de l'Etat demandant l'annulation du permis de construire accordé à M<sup>me</sup> Séverine CHATELAIN (n°140bis route du Champ de l'Ale).
- Le Conseil Municipal a abaissé à 50.000 € le seuil en-dessous duquel le Maire est autorisé, par délégation permanente du Conseil Municipal, à conclure des marchés publics de travaux, services et fournitures.

### INTERCOMMUNALITÉ :

- Le Conseil Municipal a rendu un avis réservé sur le projet de plan de mobilité 2030 de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, qui sera soumis prochainement à enquête publique. Il a fait valoir, d'une part, que dans ce projet de plan le nouveau chef-lieu de CHAVANOD a été supprimé du « cœur d'agglomération » (alors qu'il y était inclus depuis près de dix ans !) et demande donc qu'il y soit de nouveau intégré, de telle sorte que les questions de mobilité puissent être traitées de la même manière qu'à POISY, ÉPAGNY-METZ-TESSY et ARGONAY, notamment en termes de desserte par les transports en commun, tout spécialement en raison du développement du nouveau chef-lieu et ses 450 à 500 logements nouveaux, soit près de 1.000 habitants en plus, à l'horizon 2030 (qui correspond au terme du plan de mobilité proposé) et aussi en raison de l'arrivée du nouvel ISETA-ECA et ses quelque 650 élèves, venant essentiellement du bassin annécien. D'autre part, le Conseil Municipal demande que les mobilités alternatives à la voiture – que sont notamment l'amélioration de la desserte en bus, de type extension de la ligne « Rythmo » n°3 depuis Altaïs jusqu'au chef-lieu – et aussi la création de parking-relais (et pas seulement à Altaïs) soient mieux prises en compte, spécialement la route des Creuses (RD 16) qui est elle-aussi un des axes pénétrants dans l'agglomération annécienne (depuis RUMILLY), au même titre que la RD 1201, la RD 1203 et la RD 1508 visées par le projet de plan, avec des comptages routiers sur la RD 16 autour de 15.000 véhicules par jour (aussi importants que sur les bords du lac !).

### BÂTIMENTS, ÉDIFICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé un plan topographique et en 3D du presbytère, en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière pour la transformation du bâtiment, pour un coût de 3.468 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un tableau blanc interactif (TBI) pour équiper la salle de motricité à l'usage de l'ensemble des classes maternelles de l'école, pour un coût de 3.597 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux nécessaires pour le passage en triphasé du comptage de la fruitière, en vue d'alimenter le local n°R2, pour un coût de 1.383 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un siège assis-debout ergonomique supplémentaire pour la 4<sup>ème</sup> ASEM, pour un coût de 179 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé des travaux de traitement de surface du sol en pierre du rez-de-chaussée de la Salle Polyvalente, pour un coût de 6.112 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé la création d'une installation de chauffage électrique dans le logement communal du château de Chavaroche, pour un coût total de 13.800 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé des travaux de reprise partielle de l'alimentation électrique de la Salle Polyvalente, pour un coût de 3.070 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé le remplacement des stores des salles de classes n°8 (C.P.) et n°11 (CM1/CM2), pour un coût de 3.660 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé la tranche de travaux 2021 du programme pluriannuel d'équipement des différentes portes de l'école avec des anti pince-doigts, à raison de 11 portes cette année pour un coût total de 626 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une autolaveuse pour le ménage de la nouvelle mezzanine de la Salle Polyvalente, pour un coût de 3.596 €.
- Le Conseil Municipal a commandé des travaux supplémentaires et a annulé des prestations initialement commandées, concernant trois lots des travaux de restructuration de la Salle Polyvalente, aboutissant au final à une diminution du coût de – 3.436 € au global.

### FINANCES ET PATRIMOINE :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a demandé une subvention à l'Etat / l'Union Européenne, au titre du « Fonds friches 2021 recyclage foncier » pour les travaux de remise en état de la propriété communale « PECORARO » (n°15 route de la Fruitière).
- Le Conseil Municipal a choisi la société VINCI IMMOBILIER pour urbaniser le lot n°C2 de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty (le terrain en-dessous du gymnase de l'ISETA-ECA). Il a décidé en conséquence lui vendre le terrain d'assiette correspond (21.279 m<sup>2</sup>), donnant le droit de construire 6.300 m<sup>2</sup> de surface de plancher, au prix total de 3.443.950 € HT. Le projet prévoit la réalisation de 67 logements en accession libre à la propriété et 20 logements en accession sociale à la propriété, sous forme de bail réel et solidaire.

- Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°1 du Budget 2021, qui est arrêtée à la somme de 1.000 € en fonctionnement pour le budget annexe des logements et à 5.100 € en fonctionnement pour le budget principal.
- Le Conseil Municipal a poursuivi l'attribution des subventions pour 2021 à divers organismes et associations.
- Le Conseil Municipal a décidé de prolonger la location à la SASU TRANS'EXPRESS SERVICES, à titre précaire et révocable, de la propriété communale sise n°15 route de la Fruitière, pour une période de dix-huit mois supplémentaires, pour un loyer mensuel inchangé de 420 €.
- Le Conseil Municipal a actualisé le coût horaire des travaux réalisés en régie municipale par le Service technique pour le compte de tiers, qui a été relevé de 22,15 € (valeur 2014) à 25,19 € désormais (valeur 2021).
- Le Conseil Municipal a accepté, par avenant n°3, de modifier les conditions du bail de location du terrain d'assiette de l'antenne-relais TDF de Corbier, en raccourcissant l'échéance de 2030 à 2028 et en augmentant le montant du loyer versé au propriétaire de 126,30 € à 2.224,59 € (valeur 2021). Il a également arrêté le principe de ne pas reconduire le bail, ni avec le propriétaire du terrain, ni avec TDF, à son échéance.
- Le Conseil Municipal a décidé de louer à M. Jean-Michel BOUVIER, par bail à ferme, vingt-quatre parcelles communales agricoles situées dans les secteurs de « Rampont-Sud », « Rampont-Nord » et « Roubèche », d'une superficie totale d'un peu plus de 6 hectares, pour un loyer de 815,39 € par an.

#### **VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :**

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé la mise en place de barrières de protection à l'embranchement de la voie verte de la route des Creuses avec la route du Mont et la route de Maclamod, pour un coût de 15.267 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé les travaux préalables de mise à niveau de l'éclairage public, en vue de programmer son extinction nocturne, pour un coût total de 16.686 €. A ce titre, la Commune bénéficiera d'une subvention du SYANE de 30 %, ce qui établit le reste à charge à 10.279 € au final.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé un lever topographique dans la perspective de la création d'un belvédère aux abords de l'ancien réservoir d'eau du Crêt d'Esty, pour un coût de 912 €.
- Le Conseil Municipal a levé l'option et commandé la tranche optionnelle du programme de travaux de voirie 2021, pour la réalisation d'une section supplémentaire du cheminement piéton devant relier l'ancien et le nouveau chef-lieu, cette fois le long de la route de l'Etang, pour un coût de 22.910 €.
- Le Conseil Municipal a validé le conventionnement d'usage avec neuf propriétaires de terrains privés inclus dans les trois zones humides classées « Natura 2000 » au « Gambé », à « La Tine » et « Chez Chassot », pour permettre leur entretien et leur préservation par le Syndicat intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais (SIGÉA).

#### **URBANISME :**

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a renoncé, au nom de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, à exercer le droit de préemption urbain sur 8 biens immobiliers prévus d'être vendus.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Le Conseil Municipal a mis en conformité le régime des autorisations exceptionnelles d'absence du Personnel communal pour événement familial, pour ce qui concerne le cas du décès d'un enfant d'Agent.